



Saint-Pierre Dels Forcats, le 10/06/2024

2024 / 039

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de terrassement sur chaussée au raccordement ENEDIS d'une habitation, impasse del Boutas, impasse del Mouli, par l'entreprise JOCAVEIL,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés sur l'impasse del Boutas, impasse del Mouli, le basculement de circulation se fera sur chaussée opposée, par la mise en place d'un alternat passif B15-C18 ou par feux tricolores durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 17/06/2024 au 16/07/2024 ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise JOCAVEIL pour permettre l'application des présentes dispositions ;

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,

L'adjoint délégué, Claude Gaurienne



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr